



# **Le 4<sup>ème</sup> Grand Mémorial René Vannerom 2021**

*17 et 18 décembre 2021*

## **Règlement du Tournoi**

### **0. La Sécurité Sanitaire (COVID-19)**

*Tout en s'efforçant de maintenir un niveau acceptable de convivialité, les organisateurs et les arbitres veilleront scrupuleusement à la protection de tous :*

- *Le Certificat Numérique Européen COVID (« EU Digital COVID-Certificate », plus connu en Belgique sous l'acronyme CST « Covid Safe Ticket ») à partir de 16 ans pour pénétrer dans la salle de jeu et le port du masque à partir de 6 ans (couvrant nez et bouche) pour y demeurer - notamment à l'échiquier - seront obligatoires pour tout un chacun (organisateur, arbitre, aidant, joueur et spectateur) ;*
- *Leur certificat devant être contrôlé à l'entrée, il est de la responsabilité des joueurs de se présenter bien avant le début de la 1<sup>ère</sup> ronde ;*
- *Les boissons et aliments se consommeront assis et uniquement à la buvette, ce par table de maximum 6 convives ;*
- *La distanciation physique - 1m50 - doit être maintenue en toutes circonstances (sauf à l'échiquier évidemment) ;*
- *Le lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition doit être fréquent et est certainement obligatoire à l'entrée de la salle de jeu, de la zone de jeu et des toilettes ainsi qu'à la sortie de ces dernières ;*

- *Toute personne malade ou présentant des symptômes ne sera pas admise dans la salle de jeu ;*
- *Toute personne tombant malade dans les quatorze jours suivant sa présence en nos locaux devra prévenir immédiatement le Responsable COVID-19, en l'occurrence Etienne Cornil (FR/NL/EN, Vice-Président du CREB, tél : +32 478 38 08 40).*

*Les organisateurs seront peut-être amenés à apporter des dispositions supplémentaires selon les directives en cours.*

## **1. L'Organisation Générale**

Le 4<sup>ème</sup> Grand Mémorial René Vannerom 2021 est organisé par Madame Brigitte Vannerom et le Cercle Royal des Echecs de Bruxelles (CREB) conjointement.

C'est un tournoi d'Echecs Rapides en 11 rondes.

Il se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 décembre 2021 aux «Ateliers des Tanneurs» sis au 60a de la rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles.

Les inscriptions, limitées en nombre à 80 joueurs et ayant une cote au minimum de 2000 ELO (FIDE [rapide ou standard] ou FRBE), se clôtureront le dimanche 12 décembre 2021 à minuit. Si, avant cette date, la limite est atteinte, toute inscription ultérieure sera mise sur une liste d'attente pour combler d'éventuels désistements.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter exceptionnellement une inscription au-delà de cette date ou en deçà de cette cote (au maximum 10 joueurs pour ce dernier cas).

La liste des inscrits, temporaire ou définitive, est consultable sur le site du CREB [www.creb.be](http://www.creb.be).

Le montant de l'inscription s'élève à 50 € (40 € pour les moins de 20 ans, nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2001) à verser au compte CREB IBAN: BE05000021463975 BIC: BPOTBEB1 avec la mention : « nom/prénom/matricule FIDE ». Elle est gratuite pour les GMI et les MI.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Dans ce qui suit, les définitions ci-après sont d'application:

- La zone de jeu : les environs immédiats des tables de jeu;
- La salle de jeu (hors salle d'analyse): la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs;
- La salle d'analyse.

Leurs localisations précises seront affichées et communiquées le jour du tournoi.

## **2. L'Homologation des Résultats**

Le Tournoi est homologué FIDE est les résultats seront pris en compte pour le classement **FIDE Echecs Rapides** du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 3. Les Règles du Jeu

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88<sup>ème</sup> Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018), en particulier l'Annexe A concernant les Echecs Rapides.

L'article A.4 (dit de « non-supervision ») s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Tout ce qui déroge à ou précise ces règles se trouve dans le présent règlement.

Les Règles du Jeu seront consultables en quatre langues à la table de l'arbitrage.

**RAPPEL IMPORTANT** des quatre types de coups illégaux :

- Les coups illégaux « classiques » (mauvais déplacements et mauvaises prises) ;
- Le non-remplacement du pion promu ;
- Appuyer sur sa pendule sans avoir joué son coup ;
- Utilisation **des deux mains** pour jouer son coup (roque, prise ou promotion).

***Un premier coup illégal achevé (et constaté) entraîne l'ajout de deux minutes à la pendule de l'adversaire et la reprise du coup conformément à l'article 4.3 des Règles du Jeu de la FIDE.***

***Un deuxième coup illégal achevé (et constaté) entraîne la perte de la partie !***

Les joueurs sont invités à relire l'article A.4.2 des Règles du Jeu de la FIDE.

### 4. La Cadence de Jeu

La cadence est de 25 min + 5 s par coup au système Bronstein (délai).

### 5. Les Appariements

Les appariements se font au système Suisse intégral assistés de la dernière version du logiciel SWAR (dernière version disponible).

Les cotes prises en considération pour les appariements et les prix sont dans l'ordre de priorité :

1. Elo Fide Rapide au 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
2. Elo FIDE Standard au 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
3. Dernière cote Elo national.

Le 1<sup>er</sup> appariement sera réalisé 30 minutes avant la première ronde. Les joueurs inscrits seront automatiquement appariés et ne devront donc pas se présenter à la table d'arbitrage.

Le 7<sup>ème</sup> appariement se fera immédiatement après la fin de la 6<sup>ème</sup> ronde et sera définitif (hors erreurs manifestes évidemment) ; ils seront immédiatement publiés sur le site du CREB [www.creb.be](http://www.creb.be) ainsi que dans la rubrique « [Résultats des Tournois – SWAR](#) » du site de la FRBE.

Voir cependant le point 7 du présent règlement pour les absences et les forfaits.

## 6. Les Horaires

*Vendredi 17 décembre*

*Samedi 18 décembre*

1<sup>ère</sup> Ronde : 11h30

7<sup>ème</sup> Ronde: 11h00

2<sup>ème</sup> Ronde: 12h50

8<sup>ème</sup> Ronde: 12h20

PAUSE DÉJEUNER

PAUSE DÉJEUNER

3<sup>ème</sup> Ronde: 14h40

9<sup>ème</sup> Ronde: 14h10

4<sup>ème</sup> Ronde: 16h00

10<sup>ème</sup> Ronde: 15h30

5<sup>ème</sup> Ronde: 17h20

11<sup>ème</sup> Ronde: 16h50

6<sup>ème</sup> Ronde: 18h40

Distribution des prix vers 18h20

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde.  
Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

## 7. Les Absences et forfaits

Les absences sont autorisées à la condition expresse d'avoir été annoncées à la table d'arbitrage avant la publication des appariements. Elles ne donnent cependant pas droit à un ½ point dit de *bye*.

La non-présentation à l'échiquier entraîne la défaite par forfait ; le joueur incriminé ne sera apparié pour les rondes suivantes qu'à la condition expresse qu'il se présente à la table d'arbitrage avant publication des appariements.

Une deuxième non-présentation entraîne l'exclusion du tournoi.

## 8. Les Départages

Le système de départage est celui recommandé par la FIDE (tous les joueurs n'ayant pas un classement cohérent), soit le suivant dans l'ordre de priorité:

1. Buchholz tronqué 1;
2. Buchholz;
3. Sonneborn-Berger;
4. Cumulatif (somme des scores progressifs);
5. Confrontation directe.

## 9. Les Pendules

La position des pendules est décidée par l'arbitre principal avant le départ de la ronde (article 6.5 des Règles du Jeu de la FIDE) et ne peuvent être déplacées; le joueur ayant les noirs peut retourner l'échiquier avant la mise en marche de la pendule.

## 10. La Communication des Résultats

Les joueurs signeront et apporteront la feuille de résultats à la table d'arbitrage et ce avant ou juste après la fin de la dernière partie de la ronde.

En cas de défaut, le résultat de la partie sera 0-Off définitivement.

## 11. Les Téléphones portables et autres Appareils Electroniques

En accord avec les articles 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE et 2.d des dispositions générales du Règlement des Tournois de la FRBE, il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit pendant les rondes **complètement éteint** (ni vibreur, ni mode avion) et :

- Soit **rangé** dans un contenant fermé (vêtement dit d'extérieur [manteau, blouson...], sac) que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporter avec lui pendant sa partie;
- Soit **déposé** à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

***Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.***

En accord avec l'article 12.8 des Règles du Jeu de la FIDE, à moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil électronique dans la salle de jeu pendant les rondes.

## 12. La conduite des Joueurs et des spectateurs

*Article 11.1 des Règles du Jeu de la FIDE :*

*Les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.*

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres (et des organisateurs) se verront sanctionnés à leur juste mesure ;
- Il est interdit de manger devant l'échiquier ;
- Les joueurs veilleront à remettre en place leurs pièces à la fin de chaque partie ;
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de jeu pendant les rondes ;
- Les spectateurs (et a fortiori les joueurs) éviteront toute discussion et toute lecture échiquéennes pendant les parties dans la salle de jeu ;
- Les joueurs sont interdits de salle d'analyse et de fumoir pendant leurs parties.

*Article 11.4 des Règles du Jeu de la FIDE :  
Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs.*

### **13. Les Prix**

Montant total : 5850 €

#### Général :

1 <sup>er</sup>	1200
2 <sup>ème</sup>	900
3 <sup>ème</sup>	600
4 <sup>ème</sup>	500
5 <sup>ème</sup>	400
6 <sup>ème</sup>	300
7 <sup>ème</sup>	200
8 <sup>ème</sup>	150
9 <sup>ème</sup>	150
10 <sup>ème</sup>	150

#### Prix spéciaux :

1 <sup>er</sup> Maître FIDE (MF, MFF)	150
1 <sup>er</sup> joueur qui n'est pas Maître (GM, MI, MF, GMF, MIF, MFF)	150
2 <sup>ème</sup> joueur qui n'est pas Maître (GM, MI, MF, GMF, MIF, MFF)	150
1 <sup>ère</sup> féminine	150
1 <sup>er</sup> membre du CREB	150
1 <sup>er</sup> jeune né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2003 inclus	150
1 <sup>er</sup> jeune né après le 31 décembre 2003	150
1 <sup>er</sup> sénior né avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1962	150
2 <sup>ème</sup> sénior né avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1962	100

Tous les prix sont cumulables.

Aucun prix n'est partagé.

La présence à la remise des prix des récipiendaires n'est pas obligatoire ; tout autre arrangement avec les organisateurs est envisageable.

#### **14. Photographies et Videos**

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

#### **15. L'Arbitrage**

- Arbitre principal: Monsieur Philippe Jassem (arbitre B, tél : +32 478 34 75 57)
- Arbitres adjoints: Monsieur Timothé Scaillet (arbitre B, tél. : +32 474 79 90 12), Madame Michèle d'Elia (Arbitre C, tél. :+32 470 44 43 97) et Monsieur Christian Thierens (arbitre C, tel : +32 475 57 87 09).

Les arbitres pourront être contactés pour des questions liées à l'arbitrage et aux aspects échiqués du tournoi.

#### **16. La Commission d'Appels Sportifs (CAS)**

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la CAS de la compétition.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. La CAS se réunira à la fin de la ronde.

*Il est expressément demandé aux joueurs d'avoir recours à cette procédure de manière raisonnée et parcimonieuse et certainement en accord avec le point 12 du présent règlement.*

Les décisions prises par la CAS sont définitives et irrévocables.

Pour statuer valablement sur un appel, la CAS doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la CAS est décisive.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas conflit d'intérêt, il sera remplacé par un suppléant.

La CAS est constituée de 5 membres dont la composition est affichée dans la salle du tournoi:

- Le Vice-Président du CREB, Monsieur Etienne Cornil (Président);
- L'Arbitre principal, Monsieur Philippe Jassem;
- Trois joueurs de 18 ans ou plus, désignés par l'Arbitre principal avant le début du tournoi;
- Trois suppléants : l'arbitre adjoint, Monsieur Timothé Scaillet et deux joueurs de 18 ans ou plus, désignés par l'Arbitre principal avant le début du tournoi.

## **17. Contact**

Pour des questions liées à l'organisation pratique du tournoi: Monsieur Etienne Cornil (FR/NL/EN , Vice-Président du CREB, tél : +32 478 38 08 40).

L'organisateur

L'Arbitre Principal